

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
de l'ORNE

Séance du 27 septembre 2023

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	14
PRESENTS	12
VOTANTS	12

DATE DE LA CONVOCATION
21 septembre 2023

OBJET

Délibération N°2023-28

CONTRAT

DE

REPRISE DE

FERRAILLES

2023

L'an deux mil vingt trois, le vingt sept septembre à dix neuf heures, les membres du Bureau Syndical légalement convoqués, se sont réunis à Saint Ouen sur Iton sous la présidence de Monsieur Dominique NETZER, en session ordinaire.

Etaient présent(e)s :

Titulaires : Mesdames et Messieurs ADOLF, BERNARD, BIGNON, BOUILLAUT, BRIANCEAU, COLLET, GOUEDARD, GOUSSIN, HEBERT, JUSZEZAK, MATHIAS, NETZER.

Etaient absents excusés : Mme et Mr LEONARD, PINART.

Egalement présents : Mr COUSSERAND, Mme DELASALLE.

Monsieur HEBERT Stéphane a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président présente aux membres du bureau les réponses concernant le contrat de reprise de la ferraille.

Suite à une comparaison, Monsieur NETZER propose de retenir l'offre de REVIVAL – DERICHEBOURG.

Ce contrat est signé pour une durée de deux ans, renouvelable un an sans que sa durée totale n'excède trois ans, à compter du 1^{er} octobre 2023.

La modalité de rachat est la suivante :

Désignation prestation et prix unitaire en lettres	U	P.U H.T EN CHIFFRES
Prix de reprise de la ferraille et des métaux : (PB : Prix de base Juin 2023) La Tonne : Cent Cinquante Cinq Euros	T	155,00 €
Prix Plancher La Tonne : Soixante et un euros	T	61,00 €

Après délibération, les membres du bureau, à l'unanimité décident d'attribuer le contrat à l'entreprise REVIVAL – DERICHEBOURG. et mandatent le Président pour signer tout document se rapportant à ce contrat.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Au registre sont les signatures
Pour copie conforme.

Le Président du SMIRTOM

Dominique NETZER

